



DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES DE L'ISÈRE
Services Environnement

RECEVÉ
N° :

14 FEV. 2018

PEMA :
ASST :

Autre service :

Monsieur Le Préfet
Direction Départementale des Territoires
Service Environnement
17 Boulevard Joseph Vallier
38 040 Grenoble Cedex 9

Vif, le 14 février 2018.

Objet : Avis de la CLE du Drac et de la Romanche sur les trois projets de restauration des espaces de bon fonctionnement de rivière portés par le SIGREDA.

Monsieur le Préfet,

Vous avez sollicité la Commission Locale de l'Eau du Drac et de la Romanche pour émettre un avis sur la demande d'autorisation de restaurer les espaces de bon fonctionnement sur la Bonne et la Roizonne, actions prévues au contrat de rivière Drac Isérois.

Le dossier s'inscrit dans la mise en œuvre opérationnelle du SAGE du Drac et de la Romanche. Il a été présenté le 15 janvier 2018 au Bureau de la CLE. J'ai donc le plaisir de vous adresser l'avis favorable émis par la CLE.

Vous pouvez contacter le Secrétariat de la CLE pour toute précision complémentaire.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, en l'expression de mes meilleures salutations.

La Présidente de la Commission
Locale de l'Eau du Drac et de la
Romanche

Marie-Noëlle BATTISTEL
Députée de l'Isère



Copies du courrier adressées à:

- Monsieur Guy Genêt Président du SIGREDA
- Madame Maryse Barthélémi, Présidente du Contrat de rivière du Drac Isérois

CLE Drac-Romanche

Structure Porteuse : SIGREDA
5 Avenue du Portail Rouge
38450 Vif
Tél : 04 76 75 16 39





PE :

14 FEV. 2018

PEMA :

PN :

ASST :

Autre service :

BUREAU DE LA CLE

AVIS FAVORABLE

Dossier n°78

**Travaux de restauration des espaces
de bon fonctionnement de la
Roizonne à Lavaldens, de la
confluence Bonne/Malentraz à
Valjouffrey et de la Bonne à
Entraigues.**

Doc. établi par le Secrétariat de la CLE, 15 Janvier 2018

LE QUINZE JANVIER DEUX MILLE DIX HUIT, LE BUREAU DE LA CLE S'EST REUNI, A VIF, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME MARIE-NOËLLE BATTISTEL, PRESIDENTE DE LA CLE.

Présents à voix délibérative

Marie Noëlle BATTISTEL (Présidente de la CLE), Hélène MARQUIS (DDT38), Christophe PORNON (DREAL), David TRAUTMANN (Agence de l'Eau), Cécile CLEMENT (ARS 38), Paul POULLET (Association des Industriels utilisateurs d'eau), Dominique BOISSON (EAF), Michel ARNAUD (EDF), Sabine SAMBLAT (EDF), Maryse BARTHELEMI (SIGREDA - Président du Contrat de Rivière Drac-Isérois), Daniel GARCIN (Vaulnaveys-Le-Haut), Bernard HERITIER (Valjouffrey), André GENEVOIS (Oz en Oisans) et Christophe MAYOUSSIER (GAM).

Personnes associées présentes :

Mauricette BERTINI (Entraigues), Audrey FONTAINE (Contrat de Rivière Drac-Isérois), Dorian OBRY (Contrat de Rivière Drac-Isérois), Emilie VINCENT (Contrat de Rivière Drac-Isérois), Maud BALME (Contrat Rivière Romanche), Anne-Marie MANGEOT (EDGA), Jean-Charles FRANCAIS (CD 38), Aurélie CAMPOY (Sec. CLE Drac-Romanche), Romaln TARTREAU (Sec. CLE Drac-Romanche) et Jonathan MANGIN (Sec. CLE Drac-Romanche).

Personnes excusées

Gilles STRAPPAZZON (Président du Contrat de Rivière Romanche), Jérôme DUTRONCY (EP SCOT de la Région Grenobloise), Daniel BESSIRON (Echirrolles), André SALVETTI (Bourg d'Oisans), Alain GINIES (Allemond), Arnaud CHATTARD (Maire de Lavaldens), Éric BALME (CC de la Matheysine), Georges RAVANAT (FRAPNA) et Guy GENET (Vif, Président du SIGREDA).

CLÉ Drac-Romanche

5 avenue du Portail Rouge
38450 VIF
Tél. : 04 76 75 16 39
Fax : 04 76 75 24 41
www.drac-romanche.com



RAPPEL DU CONTEXTE

La Commission locale de l'eau du Drac et de la Romanche, que j'ai l'honneur de présider, a été mise en place par arrêté préfectoral en décembre 2002 et constitue, un parlement de l'eau réunissant des représentants des collectivités (1/2), des usagers (1/4) et des services de l'Etat (1/4).

La première mission de la CLE a été d'élaborer le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) pour le territoire du Drac et de la Romanche, constitué de 119 communes sur près de 2 500 km² allant, côté Romanche, des sources de la Romanche à la confluence avec le Drac et côté Drac, du lac du Sautet à la confluence avec l'Isère à Grenoble.

Le SAGE a été voté à l'unanimité en mars 2007. Nous travaillons désormais à sa mise en œuvre et sa révision pour mise en conformité avec la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006 et mise en compatibilité avec le SDAGE Rhone Méditerranée.

L'avis de la CLE est sollicité par le Préfet sur les dossiers faisant l'objet d'une autorisation au titre de la loi sur l'eau ou au titre des Installations Classées pour l'Environnement.

Nous avons décidé avec les membres de la CLE que cette obligation pouvait être l'occasion, pour les porteurs de projet, de présenter aux élus et usagers du territoire composant le Bureau de la CLE, le contenu de leur projet dans le cadre d'une démarche de conciliation des impératifs de gestion et de protection de la ressource en eau avec les impératifs d'aménagement du territoire.

Le très grand intérêt de l'existence de la CLE est en effet de faciliter le dialogue et la concertation entre tous les acteurs de l'eau et de promouvoir ainsi la coordination des politiques publiques.

Par courrier du 20 novembre 2017, le Préfet a sollicité l'avis de la CLE sur 3 projets de restauration d'espaces de bon fonctionnement de cours d'eau sur le bassin du Drac.

Le dossier a été présenté au bureau de la CLE du lundi 15 janvier 2018.

PRESENTATION GENERALE DES PROJETS

Le SIGREDA est le Syndicat Intercommunal de la Grasse, du Drac et de leurs Affluents. Créé en 2005, il rassemble aujourd'hui 76 communes (soit 1390 km²), engagées dans la démarche du Contrat de rivière du Drac isérois avec un programme d'actions de 2017 à 2023.

Dans le cadre de l'élaboration du contrat de rivière, une étude de la fonctionnalité écologique et des risques naturels sur les cours d'eau du Drac a été réalisée par BURGEAP en 2014. Elle a permis entre autres de définir des espaces de bon fonctionnement (EBF) à restaurer.

Sur la base des propositions faites dans le cadre de cette étude, le SIGREDA mène un travail d'animation auprès des communes concernées sur le bassin afin de préciser la nature des projets de restauration des EBF et d'assurer la mise en œuvre opérationnelle.

Aussi, dans un double objectif de prévention des risques d'inondation et de restauration des milieux aquatiques, le SIGREDA a décidé de réaliser en priorité les opérations de restauration suivantes :

- de la Roizonne entre le pont des Echauds et le hameau des Mazoirs sur la commune de Lavaldens ;
- de la confluence de la Bonne et du Malentraz au lieu-dit Les Faures, sur la commune de Valjouffrey ;
- la Bonne à Gragnolet sur la commune d'Entraigues.

LA RESTAURATION DE L'ESPACE DE BON FONCTIONNEMENT DE LA ROIZONNE, ENTRE LE PONT DES ECHAUDS ET LE HAMEAU DES MAZOIRS (COMMUNE DE LAVALDENS)

Le projet va permettre de restaurer une zone de régulation du transit sédimentaire sur la partie amont de la Roizonne directement en aval du pont des Echauds. Ces travaux seront complétés par un recul et un redimensionnement des ouvrages d'endiguement présents en rive droite. L'objectif de ces travaux est :

- de réduire le transit sédimentaire observé vers le hameau des Mazoirs ;
- de favoriser les débordements en période de crue pour réduire les contraintes exercées sur les ouvrages de protection de la RD 114 (D10 et D36) ;
- de dissiper de l'énergie sur l'ensemble du linéaire concerné (1.5 km) ;
- de rehausser le fond du lit du cours d'eau pour reconnecter les milieux annexes avec le cours d'eau et sa nappe ;
- de tendre, par le rehaussement du fond du lit sur la partie amont, vers le profil d'équilibre de la rivière ;
- restaurer la continuité biologique au niveau du seuil du pont des Echauds ;
- de restaurer les habitats aquatiques et les milieux terrestres.

L'opération prévue sur le secteur poursuit ainsi un double objectif de restauration des milieux aquatiques et de prévention des inondations.

Les actions vont aussi avoir de nombreux effets positifs indirects comme la restauration d'une mosaïque d'habitats naturels et donc un développement du potentiel écologique de la Roizonne.

Il s'agira ensuite d'accompagner l'évolution du cours d'eau par un entretien de la végétation pour éviter les embâcles (accumulation de bois morts lors des crues) et d'assurer un suivi de ces milieux qui sera assuré par le SIGREDA.

Ces travaux sont estimés à 358 039 € HT répartis comme suit : 75% de l'Agence de l'eau, 5% de la Région (AURA), 10% du Fonds EDF-CLE et 10 % de la Communauté de communes de la Matheysine.

LA RESTAURATION DE L'ESPACE DE BON FONCTIONNEMENT DE LA CONFLUENCE DE LA BONNE ET DU MALENTRAZ (COMMUNE DE VALJOUFFREY)

Le projet de restauration de l'espace de bon fonctionnement de la Bonne au droit des Faures (commune de Valjouffrey) vise à restaurer le cône de déjection du torrent du Malentraz et la zone de confluence avec la Bonne.

Les travaux consisteront à raser certains ouvrages (digues et merlon) afin de :

- redonner une possibilité de divagation latérale du Malentraz et de la Bonne ;
- restaurer le cône de déjection du Malentraz en permettant l'étalement du dépôt sédimentaire en rive droite et en limitant le remous solide au niveau du pont de la D117 ;
- diminuer de ce fait les risques de débordement liés à l'exhaussement du lit et aux contraintes exercées sur les digues (ouvrages présents en rive gauche du Malentraz et en rive droite de la Bonne) ;
- restaurer les habitats aquatiques et les milieux terrestres en permettant la divagation de la Bonne et du Malentraz dans la zone de confluence.

Ces travaux sont estimés à 290 582 € HT répartis comme suit : 67% de l'Agence de l'eau, 13% de la Région, 10% du fonds EDF/CLE et 10% de la Communauté de communes de la Matheysine.

LA RESTAURATION DE L'ESPACE DE BON FONCTIONNEMENT DE LA BONNE A GRAGNOLET (COMMUNE D'ENTRAIGUES)

Sur la Bonne, au droit de la commune d'Entraigues, sur le secteur de Gragnolet, les enjeux identifiés sont les suivants :

- le hameau de Gragnolet (habitations) ;
- les milieux naturels aquatiques et terrestres en présence dont la zone humide liée au cours principal de la Bonne et la végétation rivulaire ;
- les populations piscicoles – truite et chabot - soumises à une homogénéisation de leur habitat.

Le projet consiste à élargir le lit du cours d'eau, par l'effacement de certains ouvrages afin de réduire les contraintes présentes sur les ouvrages de protection actuel en restaurant une dynamique latérale de la Bonne.

Ces travaux sont estimés à 185 614 € HT répartis comme suit 65% de l'Agence de l'eau, de 15% de la Région, de 10% du fonds EDF-CLE et 10% de la Communauté de communes de la Matheysine.

AVIS DU BUREAU DE LA CLE : AVIS FAVORABLE

La CLE indique que la mise en œuvre de ces travaux de restauration des EBF, inscrits dans le contrat de rivières Drac Isérois, participent à la mise en œuvre opérationnelle du SAGE notamment au regard de son [Objectif 28 : Définir, préserver et si possible redonner un espace de bon fonctionnement aux cours d'eaux, notamment dans les zones endiguées, et plus précisément aux dispositions].

De plus, la CLE souligne la qualité du travail réalisé en totalité en régie par l'équipe techniques du contrat de rivière pour mener à bien ces 3 grands projets de restauration de rivière. La CLE souhaite que ces projets puissent être réalisés au plus tôt afin de sécuriser les différents financements (Agence de l'eau, région, fonds EDF-CLE, etc).

Pour ce projet, l'ensemble des enjeux sont pris en considération et les réponses apportées aux différentes problématiques sont cohérentes avec les objectifs du SAGE. Sur la base de la note technique du secrétariat de la CLE, après échange avec l'Etat, le Bureau de la CLE, après en avoir délibéré :

Prend acte et décide, à 12 voix favorables – d'émettre un avis favorable à l'unanimité

Prennent part au vote :

4 collectivités (MN. BATTISTEL, C. MAYOUSSIER, A. GENEVOIS, D. GARCIN), 4 représentants des usagers (P. POULLET, M. ARNAUD, S. SAMBLAT D. BOISSON,) et 4 représentants des services de l'Etat (C. PORNON, H. MARQUIS, D. TRAUTMANN et C. CLEMENT).

Ne prennent pas part au vote :

M. BARTHELEMI et B. HERITIER

Ainsi fait et délibéré, le 15 janvier 2018



Marie-Noëlle BATTISTEL,
La Présidente de la CLE Drac-Romanche
Députée de la 4^{ème} circonscription de l'Isère
Conseillère municipale de la Salle en Beaumont

